

la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce douzième jour de janvier en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne le cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

Les honorables messieurs Sénécal, McCallum, Sanford et Casgrain se sont alors approchés de la table et ont prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et ils ont pris leurs sièges en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que les honorables messieurs Sénécal, McCallum, Sanford et Casgrain, membres du Sénat, ont fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du gouverneur-général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

OTTAWA, 9 avril, 1887.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer par ordre de Son Excellence le gouverneur général que le juge en chef de la Cour Suprême du Canada, en sa qualité de député gouverneur, se rendra à la Salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement, mercredi, le 13 courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD,

*Secrétaire du gouverneur-général.*

L'honorable

Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable Sir William Johnston Ritchie, chevalier, juge-en-chef de la Cour Suprême du Canada, député-gouverneur, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir du député-gouverneur que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la Salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

J'ai ordre de vous faire savoir que Son Excellence le gouverneur-général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent parlement du